Caractérisation des zones humides sur la base de critères botaniques et pédologiques

Formation continue - Module inter-entreprises

Les zones humides occupent une position d'interface dans les paysages et sont essentielles à la protection des ressources en eau. Depuis 2008, des textes réglementaires précisent les critères d'identification et de délimitation des zones humides, basés sur la végétation et les sols. L'approche pluridisciplinaire de la formation et l'intervention de spécialistes (botanistes, pédologues et hydrologue) vous permettront d'acquérir des connaissances théoriques pour comprendre les textes réglementaires en vigueur et bien interpréter les observations de terrain, mais aussi des connaissances pratiques par la mise en situation lors de la journée de terrain.

LES +
DE LA FORMATION

Une journée de pratique sur le terrain

Approche pluridisciplinaire

Durée : 2.5 jour(s) - 20h

Session(s)

Publics concernés
Agents des organismes instructeurs : DDTM, police de l'eau
Organismes en charge de la délimitation des zones humides : bureaux d'étude et organismes gestionnaires des territoires (syndicats mixtes...)

Pré-requis

Responsables(s) et intervenant(s)
Blandine Foucault-Lemercier
AGROCAMPUS OUEST

Nombre de participants
15 maximum

Objectifs pédagogiques

Décrypter les textes réglementaires relatifs d'identification et de délimitation des zones humides

Savoir reconnaitre et délimiter des zones humides sur la base de critères botaniques et pédologiques

Programme

En salle (1j) :
- Aspects théorique sur les zones humides : définitions, modélisation
- Communautés végétales caractéristiques des zones humides
- Les sols des zones humides
- Discussion

Terrain (1j) :
- Travaux de reconnaissance botanique et pédologique en sous-groupes sur deux sites différents

En salle (0,5j) :
- Bilan de la journée de terrain et de la formation

Mis à jour le :
01/09/2022

Contacts

Service Alternance et Formation Continue
tél : +33 (0)2 23 48 55 26
fc.rennes-angers@institut-agro.fr

Informations et inscription

Inscription via le site internet : https://formationcontinue.institut-agro-rennes-angers.fr
Les demandes d'inscription sont possibles jusqu'à 1 mois avant le début de la formation.
Formation ouverte sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits
* Tarif en vigueur, révisé annuellement